



FFBB- Comité des Bouches du Rhône de Basketball

Procès- verbal Élection des délégués

Désigné par le Bureau Directeur pour former la Commission d'Accueil et de Contrôle, chargée de la vérification des « pouvoirs » à l'Assemblée Générale, Monsieur Michel BOSCHI informe la Présidence de l'Assemblée, que le nombre d'associations, régulièrement affiliées au Comité des Bouches-du-Rhône pour la saison 2024-2025, a été de :

64 clubs et 21 H.A. décomptés représentant un total de : 10107

Le quorum exigible est égal à : $(10107 : 2 + 1) =$ 5055

Chargée de constater la présence des Clubs, de vérifier les « pouvoirs » après avoir requis les avis favorables de la « Trésorerie » du Comité, la Commission a fait les constats suivants :

- 1) 17 clubs + 11 H.A. pour 1047 voix, sont réputés **absents** (y compris « pouvoirs » irrecevables).
- 2) Tous les clubs présents ont reçu l'aval de la trésorerie.
- 3) Tous les clubs **présents** sont autorisés à participer aux délibérations et aux votes de l'Assemblée Générale.

- Nombre de clubs **présents** à l'AG et **qualifiés** : __ 47

- Nombre de H.A. **présents** à l'AG et **qualifiés** : __ 10

- Nombre de voix attribuées, vérifiées et validées : _ 9060

Le quorum exigé est atteint.

Remarques : Le nombre total de voix validées et le nombre de clubs déclarés présents, ont été relevés et calculés selon les pointages effectués avec les tableaux (1) remis par la « trésorerie » du CD13.

Préparés par cette dernière, ils indiquent le nombre des licenciés, celui des voix qui ont été attribuées conformément aux statuts en vigueur et les clubs en litige avec la « Trésorerie ».

La présence des clubs est attestée par les signatures apposées par leur « délégués » lors de leur enregistrement par l'accueil.

Michel BOSCHI
Président de la Commission